

Règlement du Rallye touristique 2008

1. PRÉSENTATION

L'Office de tourisme Région Molsheim-Mutzig, situé 19 Place de l'Hôtel de Ville à Molsheim, organise un jeu sous forme de rallye touristique du **dimanche 29 juin au dimanche 28 septembre 2008**. Une journée de lancement, animée par des portes ouvertes, des démonstrations de savoir-faire, des dégustations sera organisée le **dimanche 29 juin de 10h à 17h**.

2. LES PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques habitant ou visitant le territoire à l'exception des employés et des collaborateurs permanents ou occasionnels de l'association organisatrice ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Les enfants mineurs pourront participer au rallye sous la responsabilité des parents. Il n'y a pas de difficultés majeures sur les circuits. Il convient de prendre en considération les distances indiquées pour chaque circuit. (cf point 5b).

3. LES DATES

- La journée de lancement du rallye aura lieu le dimanche 29 Juin de 10h à 17h. Elle diffère de la période estivale en ce sens qu'elle constitue le lancement de l'opération et que des animations spécifiques seront mises en place à cette occasion. Le questionnaire relatif au jeu est différent et des lots spécifiques sont à gagner exclusivement pour cette journée.
- Pour la période estivale, le jeu débute le lundi 30 Juin jusqu'au dimanche 28 Septembre 2008.

4. INFORMATIONS PRATIQUES

Ce questionnaire est ouvert à tous. Il ne nécessite pas de connaissances historiques spécifiques. Il convient d'observer, de faire preuve d'un peu d'imagination, d'être dans une logique de jeu et de découverte.

Le jeu ne nécessite pas de pénétrer dans une propriété privée et n'est pas chronométré.

Il est conseillé de se munir de chaussures de marche et d'un stylo. Pour les circuits à réaliser à vélo ou en voiture, le participant devra disposer du moyen de transport adéquat. Il existe néanmoins des services de location de vélos et de voitures sur la Région Molsheim-Mutzig : se renseigner au préalable auprès de l'Office de Tourisme.

5. REGLES DU JEU

a. La journée de lancement

Départ : Office de Tourisme Région Molsheim-Mutzig le dimanche 29 juin à partir de 10h.

Le document de route qui comprend les différentes questions sera disponible à l'Office de Tourisme à partir du 26 Mai 2008.

Le jeu se compose de 12 questions relatives aux portes ouvertes et animations des différents partenaires de l'opération. Pour y répondre, il convient de se rendre sur chaque site. Les réponses devront être reportées sur le document de route remis au départ.

Pour valider la participation, **il convient de déposer le feuillet détachable dûment complété à l'Office de Tourisme jusqu'à 17h ou dans la boîte aux lettres jusqu'au lundi 30 juin à 9h.**

Un tirage au sort, parmi les bulletins « aux bonnes réponses », déterminera le nom des trois gagnants, la semaine qui suit le jour de lancement.

b. La période estivale

Départ : Office de Tourisme Région Molsheim-Mutzig

Le participant ou le groupe de participants peut choisir de pratiquer 1, 2 ou les 3 circuits à travers les 14 localités de la Communauté de Communes à savoir :

- * **"Des hommes et des inventions"** (circuit à pied pour bons marcheurs ou à vélo) - 14 km
- * **"Légendes et croyances"** (circuit à vélo) - 26 km
- * **"Histoire et mémoire"** (circuit en voiture) - 46 km

Le mode de déplacement fortement conseillé est indiqué entre parenthèses. La durée d'un parcours proposé est d'une demi-journée environ.

Le participant doit se munir d'un carnet de route qui sera disponible à partir du jour de lancement, soit le 29 Juin à l'Office de tourisme. Tout au long du parcours, il est invité à retrouver des lieux, répondre à des questions concernant des personnages, des anecdotes... afin d'obtenir des points et de trouver les prochaines destinations. Les réponses (21 pour chaque circuit) seront à reporter sur la fiche-réponse disponible dans le carnet.

Les bulletins-réponse devront parvenir à l'Office de Tourisme au plus tard le lundi 29 septembre à 18h (cachet de la poste faisant foi).

Un tirage au sort, parmi les bulletins « aux bonnes réponses », déterminera le nom des cinq gagnants.

Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom.

Une même famille peut participer aux trois circuits et déposer trois bulletins-réponses différents mais ne peut pas déposer plus d'un bulletin pour un même circuit.

6. SECURITE

Des dispositifs en vue d'assurer la sécurité des personnes (moyens de secours) sont prévus par l'Office de Tourisme durant la journée de lancement.

Sur les parcours proposés en période estivale, l'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident : il est conseillé aux participants d'agir comme des promeneurs, des cyclistes ou des conducteurs prudents et attentifs !

7. INFORMATIONS GENERALES

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. L'Office de tourisme Région Molsheim-Mutzig tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du Jeu. L'association ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le participant, s'il est gagnant, autorise l'association organisatrice du Jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à l'Office de tourisme Région Molsheim Mutzig – 19 Place de l'Hôtel de Ville - 67120 MOLSHEIM.

Le présent règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande durant toute la période du jeu et peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.ot-molsheim-mutzig.com.

8. LES PRIX

Lots à gagner lors du « Jour de lancement du rallye touristique »

- 1 tour en voiture de course Bugatti d'époque lors du Festival Bugatti 2008 valable pour une personne
- 1 repas gastronomique pour 2 personnes offert par l'Auberge de la Bruche à Dachstein
- 1 nuitée pour deux personnes dans une chambre d'hôte de charme à Ernolsheim-sur-Bruche offert par Monsieur Langel

Lots à gagner lors de la période estivale :

- 1 VTT offert par Intersport à Dorlisheim
- 1 entrée soin découverte à Sulzbad – Site thermal, un repas pour deux personnes au Restaurant La Table du Domaine chez Lucien Doriath, un repas pour deux personnages à l'Auberge Le Biblenhof – Offert par la Mairie de Soultz-les-Bains
- 1 nuitée pour deux personnes avec petit-déjeuner offert par l'Hôtel Diana *** à Molsheim
- 1 lecteur DVD offert par Cora Dorlisheim
- 1 panier garni offert par l'Office de Tourisme

Les lots devront être retirés à l'Office de Tourisme Région Molsheim-Mutzig – 19 Place de l'Hôtel de Ville à Molsheim. Ils ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leurs jouissances ou à leurs utilisations, qui sont à la charge des gagnants. Le transport et l'hébergement ne sont donc pas pris en compte. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les prix par des dotations au moins équivalentes en termes de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le Jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

En cas de non attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation sera remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier courant octobre 2008.